



Déchetterie intercommunale

Commugny / Tannay /
Chavannes-des-Bois

Une déchetterie verte au service des habitants

Le tri des déchets est crucial pour la protection de notre environnement et notre pays est l'un des meilleurs élèves à l'échelle mondiale. Mais l'exercice n'est pas simple. De la complexité des lois au recyclage, en passant par la réalisation et l'administratif; la gestion d'une déchetterie est devenue une affaire de spécialistes. En 1994 déjà, bien avant la taxe au sac, notre entreprise ouvrait à Epalinges la première déchetterie du canton de Vaud qui traitait qua-

« Dès le moment où vous mettez à disposition des habitants un système de tri qui fonctionne, les gens jouent le jeu ». Romain Pella, Desa SA

rante-trois matières différentes. Depuis, notre philosophie n'a pas changé mais nos prestations se sont étoffées.

« Notre but, explique Romain Pella, est d'offrir aux communes la possibilité de se défaire de leurs contraintes administratives et de la gestion des déchets, de concevoir et de réaliser des centres de tri clés en main. Nous sommes formés pour cela et entourés de gens compétents toujours au fait des dernières lois et règlements puisque nous faisons partie de la Commission déchets du canton de Vaud (CODE). Notre objectif est de soulager les communes pour leur offrir une prestation globale et des compétences ».

La première déchetterie 100% écologique

Aujourd'hui, Desa SA est fière d'inaugurer son neuvième Centrium pour lequel elle a assumé la partie ingénieur civil et direction des travaux. La déchetterie intercommunale de Commugny – Tannay – Chavannes-des-Bois est, à notre connaissance, le premier centre de tri du canton qui fonctionne entièrement avec des énergies renouvelables. Cette possibilité ouvre de nouvelles perspectives pour les communes quant au choix du terrain.

Malgré une ligne à haute tension dans son périmètre, la parcelle située sur la commune de Commugny ne comportait ni électricité, ni eau et ni collecteur d'eau usées. Trente-six panneaux solaires photovoltaïques et vingt-quatre batteries de 150 kilos chacune fournissent donc l'électricité nécessaire au fonctionnement des barrières, des candélabres, des bennes à compaction, des portes automatiques, du couvert et du local du gardien. L'automatisation des portes d'accès est désormais essentielle afin de sécuriser les déchetteries et de comptabiliser les entrées. Ceci nous permet d'établir des statistiques très pointues pour optimiser la gestion du gardiennage.

En cas de baisse de rendement solaire, une génératrice d'appoint prend le relais.

Cette énergie 100% verte assure aussi le fonctionnement d'un WC pourvu d'une mini-station d'épuration.

Enfin, un chauffage à pellets a été installé dans le local du gardien.

Une déchetterie au quotidien

- 3 communes : **4'715 habitants**
- **295 tonnes d'ordures ménagères**, soit 62,5 kg par habitant et par an
- **1'202 tonnes de déchets triés**, soit 255 kg par habitant et par an
- Total annuel : **1'497 tonnes**
- **34'900 passages annuels**
- **2'900 passages par mois**
- **670 passages par semaine**



La déchetterie gère 1'497 tonnes de déchets par année et comptabilise 34'900 passages par année.

En quelques chiffres

- Début des travaux : **8 juin 2015**
- Fin des travaux : **1^{er} juillet 2016**
- Surface totale de la parcelle : **3'900 m²** (y compris la route d'accès)
- Budget : **2'350'000 francs**
- **12'000 tonnes** de ramblais

40 Containers pour les petits déchets

10 Bennes 24 à 35 m³

2 Compacteurs

36 Panneaux photovoltaïques

24 Batteries



Déchetterie intercommunale Commugny / Tannay / Chavannes-des-Bois

36 panneaux photovoltaïques fournissent l'électricité nécessaire pour l'ensemble de la déchetterie.



Un historique épique

Il aura fallu 13 ans – durant lesquels une douzaine de sites ont été proposés, par les communes et Desa SA – pour que les diverses autorités concernées acceptent le choix de la parcelle destinée à la déchetterie. Entre-temps, deux communes se sont retirées du projet, Mies et Chavannes-des-Bois, mais cette dernière l'a réintégré en 2011. La construction se fera finalement au lieu-dit du Marais, soit la parcelle 34 à Commugny.

La commune ne possédant pas de terrains classés en zone d'utilité publique, le canton a demandé la compensation de la surface d'assolement selon les exigences de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Les 3'900 m² de terrain qui constituent la déchetterie ont donc été compensés sur le territoire de Chavannes-des-Bois.

Paradoxe légal

Propriété d'un agriculteur qui ne souhaitait pas vendre, la parcelle 34 a été mise à disposition de la commune pour une durée déterminée de 49 ans en DDP (droit distinct et permanent). A l'échéance, la commune devrait en principe rendre la parcelle à sa vocation première de terrain agricole. Par contre, la compensation ne sera pas restituée par le canton. La remise en état sera effectuée par la commune de Commugny.

Au travail !

« Une fois le terrain choisi, nous avons pu commencer à travailler sur le PPA en collaboration

avec le bureau Plarel SA et Impact Concept, explique Romain Pella. Il a fallu aller très vite, car nous devons obtenir le permis de construire avant la fin de l'année 2014 pour bénéficier du subside octroyé aux déchetteries. Heureusement, la philosophie avait déjà été pensée et les plans étaient déjà posés. Le permis a été obtenu en novembre. Comme dans tous les projets de déchetterie, la phase préparatoire est longue mais les travaux sur le site ont pu être exécutés en à peine 13 mois. »

Au final, deux PPA auront donc été nécessaires: le premier à Commugny, pour l'implantation de la déchetterie, et le second à Chavannes-des-Bois pour la compensation de la surface d'assolement.

Bien que le Centrium soit construit sur la commune de Commugny, il est financé au prorata par les habitants des trois communes, qui ont accepté le budget à la grande majorité.

Un marais sous haute tension

Comme l'indique son nom, le site se trouve dans un marais qu'il a fallu stabiliser avec 12'000 tonnes de remblais sur 1,5 m de profondeur.

Autre contrainte, pour la réalisation des travaux et pour l'exploitation, 20 heures de présence du personnel sur le site est le maximum autorisé selon le règlement de l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) parce que la zone se trouve sous une ligne à haute tension.

Ramassage à domicile

Dès cet automne, Desa SA propose un service de ramassage à domicile pour toutes les personnes qui ne peuvent se rendre dans une déchetterie.

Renseignements sur www.desa-sa.ch ou au 021 310 03 28.

Des formations accessibles

Spécialiste dans la gestion des centres de tri, Desa SA met à disposition de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois trois cours pour les employés communaux dès la fin du mois de juin. Deux spécialistes interviendront sur une matinée pour aborder le sujet des déchets spéciaux ménagers et des incivilités dans les déchetteries.

Cours de base pour les gardiens

« Nous allons aussi mettre sur pied un cours de formation de base des gardiens à la fin du mois d'août pour toutes les communes intéressées, précise Romain Pella. La problématique du tri n'est pas simple, il y a de gros soucis, par exemple, au niveau des plastiques. C'est pourquoi nous souhaitons informer les gardiens sur ce qu'ils peuvent accepter et ce qu'ils doivent refuser. A eux ensuite de transmettre l'information aux usagers. Ces cours sont dispensés sur deux jours et comprennent un volet théorique et un volet pratique. »